

URBANISME

-AVIS D'ANNONCE DE PROJET-

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

DEMANDEUR	HOUYOUX CONSTRUCTIONS S.A.
SITUATION DU PROJET	Chaussée de Rochefort n° 33-35 à Marloie division 7, section D n°129A14, 129X12, 129Y14, 129Z14
NATURE DU PROJET	<u>démolition de 2 habitations et construction d'un immeuble de 12 appartements avec parking en sous-sol</u>
MOTIF DE L'ANNONCE	Ecarts au guide communale d'urbanisme (Aire urbaine de bâti discontinu) : - 2.3.2.4.3 Profondeur des constructions: La profondeur bâtie totale excède 15,00 m ; - 2.3.2.5.2 Volumétrie de toiture: toitures plates et non à versant(s) pour les volumes secondaires; les lucarnes passantes détruisent l'unité des versants; - 2.3.2.6 Rythme de composition: "Lorsque les bâtiments développent plus de 20 m. de façade, leur volume doit être fractionné en plusieurs unités" (prescription du guide non respectée); - 2.3.2.7 Baies et ouvertures: Plusieurs baies à dominante horizontale et non verticale; - 2.3.2.9.1 Matériaux d'élévation: le bardage métallique gris foncé ne figure pas dans la liste des matériaux autorisés;
REFERENCE DOSSIER	PU/2025/055

Le dossier peut être consulté **sur rendez-vous** tous les jours ouvrables au Département Urbanisme de la Ville.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Département Urbanisme.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 12/06/2025 au 26/06/2025 au Collège communal :

- par courrier recommandé à l'adresse suivante :
*Collège communal
Boulevard du Midi, 22
6900 Marche-en-Famenne*
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@marche.be

Toute réclamation transmise par courrier ou par courrier électronique fera l'objet d'un accusé de réception. Les réclamations n'ayant pas fait l'objet d'un accusé de réception seront considérées comme non réceptionnées et ne seront pas prises en compte dans le cadre de la procédure d'instruction de la demande.

A Marche-en-Famenne, le 6 juin 2025